

Image not found or type unknown



Adoption simple enfant du conjoint

Par **DUPONT HELENE_ol**d, le **08/06/2007** à **12:43**

Bonjour , j ai 33 ans et un enfant de 8 ans né d' une première union , hors mariage. Le père a été déchu de son autorité parentale il y a 5 ans . Je suis en concubinage et j ' attend un enfant de cette seconde union , afin de créer une famille composée (et non recomposée !) , mon fils souhaite être adopté par mon nouveau conjoint , il souhaite surtout porter son nom (il n ' a aucun contact avec son père biologique) Nous sommes surtout motivés par le port du nom car cet enfant qui attend avec impatience un petit frère dans deux mois souhaite faire partie intégrante de la famille (je ne suis toutefois pas mariée et ne le ferai que si c' est strictement nécessaire pour cette adoption).Merci de bien vouloir m indiquer les conditions d' adoption , les démarches à effectuer et vers quel tribunal me diriger . Merci également de nous préciser le coût de la procédure . (nous habitons paris 15 éme)
Par avance je vous remercie de vos conseils